

Lettre 154

Conseil d'administration

Jack Bonnaure

Michel-Henri Decosse

Magali Franck-Lacaze

Mireille Guibert

Patrice Lambertini

Leonardo Matossian

Bernard Olivier

Valérie Pigeot

Philippe Tarot

Philippe-Henri Tartaix

Amaryllis Wurth

ASSO

9, avenue Victor Hugo
13200 Arles

Tél. 04 90 93 72 42
Fax. 04 90 49 71 27

www.asso-odf.org

ALBI, capitale de l'orthodontie pour un jour !!!!

Vous êtes-vous demandé pourquoi le TO15 « Examens avec prise d'empreintes, diagnostic et durée probable du traitement » ne pouvait être côté qu'une seule fois par praticien et par traitement ? Devant tous les tribunaux, jusqu'à la Cour de cassation, personne à ce jour n'a obtenu de la sécurité sociale la prise en compte d'un deuxième TO 15.

Pourquoi ?

L'énoncé du texte contient les mots « **durée probable** » (selon la sécurité sociale celle-ci ne peut être signifiée qu'une seule fois). C'est pour nous aberrant ! Mais, compte tenu des évolutions de la nomenclature, nous allons essayer à Albi justement, d'obtenir un renversement de la jurisprudence.

Comment ?

Au début de cette nomenclature, il y avait un bloc de 6 semestres identiques. Le traitement devait être commencé avant le 12^{ème} anniversaire et l'examen avec prise d'empreinte existait sous sa forme actuelle. Puis la limite d'âge a été déplacée jusqu'au seizième anniversaire. Enfin est apparu la différenciation entre les traitements en denture mixte et les traitements en denture permanente.

De la sorte, un TO15 se justifie pleinement au début de chacune de ces périodes. Cette prise en compte n'a toujours pas été admise par la sécurité sociale, c'est ce que nous allons tenter d'obtenir à Albi.

Pourquoi Albi ?

Un de nos confrères a eu un contrôle d'activité et ce confrère a eu la naïveté de croire que la sécurité sociale rembourserait un deuxième TO15 dans l'intérêt des patients ! Il pense qu'un traitement multi attache, si il a été précédé d'un traitement précoce en denture mixte, doit donner lieu à un nouveau TO15.

Que faire à Albi le 12 septembre 2011 à partir de 14 heures ?

Nous y rendre tous pour soutenir notre confrère et montrer aux juges du tribunal des affaires de sécurité sociale que cette affaire présente un enjeu national.

A l'ASSO nous pensons qu'il n'y a pas de petites victoires, que chaque avancée contribue au progrès et..... surtout qu'il est bon de nous rappeler de temps à autre au souvenir de ceux qui nous gouvernent ainsi qu'à notre organisme de tutelle, la sécurité sociale.

Alors..... Venez tous à Albi, même si vous n'appartenez pas à l'ASSO pour faire avancer les choses, pour témoigner que nous sommes solidaires!!!!!!

Si vous arrivez la veille à Albi

L'ASSO a retenu pour vous une chambre à l'Hotel Mercure Bastides. " Vous bénéficierez d'un tarif préférentiel et d'une collation à l'arrivée.

A confirmer avant le 15 juillet 2011

Hotel Mercure Bastides : 41 bis, Rue Porta - 81000 - Albi

Téléphone : 05 63 47 66 66

Mail : H1211@accor.com

Me Lasmari, au dîner, vous parlera de l'action entreprise et des contrôles d'activités. Nous visiterons Albi et sa magnifique cathédrale le lundi matin et prendrons ensemble un repas avant d'aller au TASS.

**Adresse du Tribunal des Affaires de
Sécurité Sociale (TASS) :
5, Place Lapérouse, Albi**

Par la route : depuis Toulouse, prendre l'A68 direction Albi (50 min de parcours. Attention radar fixe)

Par l'avion : aéroport Toulouse-Blagnac, puis 1 H de route jusqu'à Albi

Par le train : pas de ligne directe, correspondance à Toulouse

Cette action peut vous paraître dérisoire au regard des enjeux actuels. N'en croyez rien, c'est aussi par les petites choses que l'on accède aux grandes. «Ad augusta per angusta» le mot de passe des conjurés d'Hernani sera notre devise le 12 septembre.